



CABINET DE PROTECTION PUBLIQUE

Andy Beshear
GOUVERNEUR

Jacqueline Coleman
LI EUTE NA NT GOVER NO R

Bureau des réclamations et des appels du Kentucky
Indemnisation des victimes d'actes criminels
Conseil
500, rue Mero, 2SC1
Frankfort, KY 40601
Téléphone : (502) 782-8255
Télécopieur : (502) 573-4817

Ray A. Perry
SECRÉTAIRE

DJ Wasson
DE PUT YSEC RE TARY

Allyson Taylor
DIRECTEUR EXÉCUTIF

Politique relative au remboursement des aides d'urgence

La Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels reconnaît qu'il est important de permettre aux demandeurs de solliciter

Les aides d'urgence sont cruciales pour les victimes de crimes en période de difficultés financières extrêmes.

Il arrive parfois, toutefois, que des indemnités d'urgence soient accordées aux demandeurs, mais leurs demandes sont en définitive refusées suite à une enquête complète.

Conformément à l'article 49.360(2)(c) du KRS, tout demandeur qui reçoit une indemnité d'urgence et son

Si la demande est ultérieurement rejetée, le demandeur devra rembourser au Conseil le montant de l'indemnité d'urgence, jusqu'à concurrence de 1 000,00 \$. Par conséquent, le Conseil émet la politique suivante en matière de recouvrement des primes d'urgence.

de la part de demandeurs dont les demandes ont finalement été rejetées.

Suite au rejet par le Conseil d'une demande qui avait précédemment bénéficié d'une indemnisation d'urgence :

a) Le personnel de recouvrement du Conseil enverra une lettre de mise en demeure au demandeur, précisant quand

L'aide d'urgence a été accordée, son montant et les modalités de remboursement, y compris les versements mensuels, ont été précisés.

les modalités de paiement et les conséquences potentielles d'un défaut de réponse ou d'un refus de participer à un plan de remboursement.

b) Si le demandeur ne répond pas ou ne respecte pas l'accord de remboursement,

Le personnel de recouvrement enverra une lettre d'avis d'interception au demandeur, l'informant de la

Le demandeur allègue que le Conseil cherche à intercepter le demandeur par l'intermédiaire du ministère de

Les recettes et le fait de ne pas contacter le personnel de recouvrement avant la date à laquelle la réclamation doit être

Le fait de soumettre une demande d'interception entraînera l'interception de l'impôt potentiel du demandeur.

remboursements ou autres avantages financiers accordés par le Commonwealth du Kentucky.

c) En dernier recours, si les méthodes ci-dessus s'avèrent infructueuses, le conseiller juridique du Conseil peut déposer

une action en recouvrement devant le tribunal de district de l'État où réside le demandeur. Le Conseil

approuver toute action en justice proposée avant son dépôt.

Date d'entrée en vigueur : 9 décembre 2025